

## L'Intelligence Artificielle, un sujet d'actualité en Europe

**En décembre dernier, les États membres de l'Union Européenne ont conclu l'IA ACT** dont l'objectif est de « *favoriser le développement et l'adoption, dans l'ensemble du marché unique, d'une IA sûre et licite qui respecte les droits fondamentaux* ».

Ce règlement vise à réguler la mise en œuvre de solutions d'Intelligence Artificielle (IA) dans l'espace européen en fonction du degré de risque (*minime – limité – élevé – inacceptable*). Ce dernier degré n'autorisera pas la mise sur le marché de solutions telles que celles exploitant par exemple les vulnérabilités dues à l'âge ou à un handicap. A contrario les solutions de risque minime, parce que sans impact sur les droits fondamentaux, ne nécessiteront aucune législation. À un niveau intermédiaire, les solutions de "*risque élevé*" devront faire l'objet d'un « *contrôle humain* » par des "*personnes disposant d'un niveau suffisant de maîtrise de l'IA*". Ce risque recouvre notamment le secteur de la santé « *où les enjeux pour la vie sont particulièrement importants, les systèmes de diagnostic de plus en plus sophistiqués et les systèmes soutenant les décisions humaines devraient être fiables et précis* ». Concernant les systèmes IA à haut risque, plusieurs articles du Règlement IA ACT font mention des dispositifs médicaux, tels que les quelque sept cents qui embarquent de l'intelligence artificielle et/ou de l'apprentissage automatique approuvés par la FDA depuis 1995.

Depuis le début des Intelligences Artificielles, leur régulation définie par l'IA ACT Européen est une première mondiale.

**Toujours en décembre dernier, le Conseil Européen de la Recherche (ERC) publiait un rapport de prospective sur les utilisations et les développements de l'intelligence artificielle dans la recherche scientifique**, pour comprendre les opportunités et les risques de la mise en œuvre de politiques liées à l'IA dans le domaine de la science.

L'étude identifie le besoin de lignes directrices éthiques pour régir l'IA, fondé sur des inquiétudes concernant la diffusion potentielle de fausses informations, de connaissances scientifiques inexactes, de plagiat, de déformation de la source, autant de menaces pour l'intégrité de la recherche.

L'IA ACT prévoit que : « *les acteurs chargés du déploiement de la solution devront être en mesure d'appréhender les capacités pertinentes et les limites du système ; d'interpréter correctement les résultats ; de décider, dans certaines situations, de ne pas utiliser le système ou d'annuler les résultats ; de pouvoir interrompre le système de manière sécurisée* ». Ce qui implique de développer les compétences de contrôle indépendant et d'usage au même rythme que la mise au point des nouvelles IA.

L'enjeu est majeur. **L'OCDE souligne dans une étude publiée le 19 janvier**, la nécessité d'une approche ciblée de l'IA dans le domaine de la santé où « *l'on ne sait pas encore clairement qui est responsable lorsque les solutions d'IA en matière de santé causent des dommages – le développeur de la solution, l'organisation qui a acheté la solution ou l'utilisateur qui applique la solution d'IA* ». Ce qui pourrait, face à une opinion publique mitigée, favoriser l'immobilisme, un immobilisme qui a un coût pour l'OCDE. L'étude fait mention de 163 000 décès en Europe en 2023 possiblement liés à des erreurs médicales dont 30 % sont dues à des « *défauts de communication* ». Une communication que le recours à l'IA pourrait « *améliorer* ».

Les Intelligences Artificielles « *augmentent* » l'humain en médecine. Par l'étendue d'analyse de paramètres, de traitement et de mise en lien de données démultipliées dans des hyperspécialisations croissantes, elles surpassent les capacités humaines que ce soit sur le volume à traiter ou le temps nécessaire pour le faire, permettant d'un simple clic d'utiliser des pans entiers de connaissances possiblement ignorés jusque-là. Il est tentant de dire qu'elles nous permettent en cela, sur une question précise, de nous rapprocher davantage de la vérité.

Les solutions d'ores et déjà utilisées assurent des diagnostics bien plus précoces sur des images jusque-là ininterprétables au même stade par l'œil humain, proposent des thérapeutiques sur la valeur prédictive personnalisée de leur efficacité, en prenant en compte dix, cent, mille fois plus de données que ne le permet l'analyse humaine, permettant d'imaginer ces solutions demain largement déployées pour réduire

qualitativement d'intenables inégalités territoriales de médecine spécialisée, réduisant en même temps leur coût humain en retard de diagnostics, de traitement et de pertes de chance.

L'étude de l'ERC confirme que l'utilisation de l'IA pour l'analyse et le traitement des données représente l'une des plus remarquables perspectives d'avenir en tant qu'outil ou soutien aux chercheurs humains, pouvant même accélérer ou faciliter certains aspects du processus scientifique. Beaucoup de chercheurs interrogés estiment que l'IA générative peut s'avérer utile pour des tâches répétitives ou à très forte intensité de main-d'œuvre.

Les solutions d'IA couplées à ***l'Espace Européen des Données de Santé***, pour lequel le parlement s'est prononcé favorablement en fin d'année 2023, et qui permet de démultiplier la « *matière première* » de recherche médicale, vont permettre des essais cliniques modélisés plus rapides, des évaluations elles aussi plus rapidement robustes, pour des mises au point accélérées de nouvelles solutions thérapeutiques hautement spécialisées. Ce rythme répond à la course contre la montre qu'impose souvent la maladie.

Le développement d'ampleur de ces nouvelles solutions n'est pas sans rappeler ce qu'a apporté la révolution mécanique et industrielle à la production manufacturée : une production plus rapide, adaptative, de gros volume, d'accès facilité, et de pénibilité inférieure pour l'homme.

La révolution industrielle a réorienté les métiers. Inévitablement donc, l'accélération des intelligences artificielles ouvre les questions de la réorientation du travail de l'homme, de l'adaptation sociétale aux IA.

Elles sont au cœur des craintes exprimées : quelle place gardera le travail de l'esprit humain ? De quelle façon cet esprit se formera-t-il demain ? Dans quel but ? Restera-t-il à la source de ce que produira l'IA ? Continuera-t-on d'aller chercher à la source de l'esprit humain la matière première fondamentale, comme l'on continue d'extraire de la terre les rares minerais sans lesquels la production la plus « *high-tech* » n'est rien ?

Les craintes et les questionnements que suscite particulièrement l'IA générative tiennent au caractère que sa dénomination indique. L'outil proposé est une IA qui apprend, s'entraîne et progresse. Comme l'homme ? Certaines solutions d'IA détrônent aujourd'hui l'humain sur ce qu'on lui pensait jusque-là exclusif, l'empathie. L'IA générative dotera-t-elle demain ses solutions d'une conscience d'elles-mêmes ? En capacité de se réparer ? Indépendamment de l'homme et de sa régulation d'usage ?

**Ces questions ouvrent le champ de la relation complexe entre l'Homme et les outils qu'il crée. L'accélération des Intelligences Artificielles ouvre la nécessité du débat politique « *pour penser ce que nous faisons* » (Hannah Arendt – Prologue de *Condition de l'homme moderne - 1958*). Sans perdre de temps.**

PARIS - le 12.02.2024

Fédération Française  
De l'Ordre Maçonnique Mixte International  
LE DROIT HUMAIN  
Commission Europe